

Le 5 mai 2026

Eau potable : ouverture d'une enquête publique sur les captages du Bois d'Anthy

Du lundi 18 mai au samedi 20 juin 2026, Thonon Agglomération lance une enquête publique portant sur la révision des périmètres de protection des captages et du forage du Bois d'Anthy-sur-Léman, ainsi que sur l'augmentation du prélèvement d'eau dans la nappe d'Anthy-sur-Léman en vue de l'alimentation en eau potable.

Un projet structurant pour l'alimentation en eau potable

Cette démarche vise à actualiser les autorisations existantes, datant de 1986, afin d'adapter les capacités de production d'eau potable aux besoins actuels et futurs du territoire.

Elle permettra notamment d'augmenter le volume de prélèvement grâce à la création d'un nouveau forage, avec pour objectif de renforcer l'autonomie en eau potable du secteur d'Anthy-sur-Léman.

Actuellement, le volume annuel d'eau prélevée est d'environ 230 000 m³. A l'issue de la procédure, les projections prévoient de porter ce volume à 350 000 m³ grâce à la création d'un forage.

À terme, cette évolution contribuera à sécuriser l'approvisionnement en eau pour les habitants et les activités économiques locales.

Une priorité : la protection de la ressource

La révision des périmètres de protection constitue une étape essentielle pour garantir la qualité de l'eau. Ces périmètres encadrent les usages et activités autour des captages afin de prévenir tout risque de pollution.

Le projet s'appuie sur des études approfondies, notamment hydrogéologiques, et prévoit des mesures strictes de protection et de suivi, en lien avec les services de l'État et l'Agence Régionale de Santé.

Une enquête publique ouverte à tous

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recueillir les observations sur ce projet d'intérêt général.

Elle se déroulera sur une durée de **34 jours**, du **lundi 18 mai 2026 à 14h00** au **samedi 20 juin 2026 à 12h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable et chacun pourra soumettre ses observations :

- En ligne à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7230> ;
- Sur un poste informatique, aux heures d'ouverture, dans les mairies d'Anthy-sur-Léman, Allinges, Thonon-les-Bains et Margencel ;

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr

- Lors des permanences du Commissaire-Enquêteur, organisées dans les mairies des communes concernées. Les lieux, dates et horaires sont à retrouver sur le site internet de Thonon Agglomération, à la rubrique « Eau potable / Enquête publique ».

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions motivées, portant à la fois sur le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique et sur le dossier d'enquête parcellaire.

Ses rapports seront consultables en mairie d'Anthy-sur-Léman ainsi qu'à la délégation départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.